

NOTICE ANNUELLE 2011



UNI-SÉLECT INC.

170, boulevard Industriel

Boucherville (Québec)

J4B 2X3

Tél.: (450) 641-2440

Fax: (450) 449-4908

www.uniselect.com

Le 8 mars 2012

TABLE DES MATIÈRES

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	2
1.1 DÉNOMINATION SOCIALE, ADRESSE ET CONSTITUTION	2
1.2 LIENS INTER-SOCIÉTÉS	2
RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	2
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES.....	2
RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	3
3.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE	3
3.1.1 <i>Canada</i>	3
3.1.2 <i>États-Unis</i>	4
3.2 LES PRODUITS	4
3.3 POLITIQUES DE UNI-SÉLECT.....	4
3.3.1 <i>Clientèle</i>	4
3.3.2 <i>Achats</i>	4
3.3.3 <i>Garanties</i>	5
3.3.4 <i>Planification de la relève et magasins corporatifs</i>	5
3.4 PROGRAMMES POUR LES MARCHANDS	5
3.4.1 <i>Canada</i>	5
3.4.2 <i>États-Unis</i>	5
3.5 PROGRAMMES POUR LES CLIENTS INSTALLATEURS	5
3.5.1 <i>Canada</i>	5
3.5.2 <i>États-Unis</i>	6
3.6 PROGRAMMES DE SUPPORT	6
3.6.1 <i>Support et services de gestion</i>	6
3.6.2 <i>Chaînes nationales d'installateurs</i>	6
3.7 MARQUES DISTINCTIVES	7
3.7.1 <i>Auto Extra</i> ^{MD}	7
3.7.2 <i>Beck/Arnley</i> ^{MD} <i>et Worldparts</i> ^{MD}	7
3.7.3 <i>SMART</i>	7
3.8 MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	7
3.9 IMMOBILIER	8
3.10 CONCURRENCE	8
3.11 RESSOURCES HUMAINES.....	9
3.12 RISQUE ENVIRONNEMENTAL	9
3.13 FACTEURS DE RISQUE.....	9
RUBRIQUE 4 : POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	9
RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	9
5.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	9
RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....	12
RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	13
7.1 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	13
7.2 ADMINISTRATEURS	14
RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS	17
RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ...	17
RUBRIQUE 10 : CONTRATS IMPORTANTS.....	17
RUBRIQUE 11 : INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	18
RUBRIQUE 12 : COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	18
12.1 CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	18
12.2 COMPOSITION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	18
12.3 FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES	18
12.4 CONSULTANTS ET CONSEILLERS EXTERNES	18
12.5 HONORAIRES POUR LES SERVICES DE VÉRIFICATION EXTERNES.....	19
RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	19
ANNEXE A	21
ANNEXE B	22
ANNEXE C	23

RUBRIQUE 1 : STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Dénomination sociale, adresse et constitution

Uni-Sélect inc. (« Uni-Sélect » ou la « Société ») a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Des certificats de modification furent émis les 1^{er} mars 1985 et 10 octobre 1985 dans le but de modifier la structure de son capital-actions. Depuis le 14 février 2011, Uni-Select est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Le siège social, la principale place d'affaires de Uni-Sélect, est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

1.2 Liens inter-sociétés

L'organigramme reproduit à l'annexe A décrit les liens inter-sociétés entre Uni-Sélect et ses filiales.

Toute référence à Uni-Sélect dans le texte qui suit signifie Uni-Sélect inc. et/ou ses filiales, toute référence à Uni-Select USA signifie Uni-Select USA, Inc. et/ou ses filiales. De plus, toute référence à Beck/Arnley signifie Beck/Arnley Worldparts, Inc. et toute référence à FinishMaster signifie FinishMaster, Inc.

RUBRIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices

2009

Au cours de l'exercice, Uni-Sélect n'a effectué aucun achat dans le cadre de son programme de rachat d'actions dans le cours normal.

Le 16 mars 2009, Uni-Select USA se portait acquéreur des éléments d'actif de T.A.B. Auto Parts Co., Inc. qui exploitait un magasin de vente de pièces dans l'État de New York.

Le 23 mars 2009, Uni-Select USA se portait acquéreur de certains éléments d'actif de American Performance Parts Warehouse, Inc., une entreprise spécialiste de la vente de pièces dans les marchés autres que l'Amérique du Nord.

Au mois d'août 2009, Palmar inc. a vendu la quasi totalité de ses éléments d'actif à l'occasion de diverses transactions intervenues simultanément; les éléments d'actif requis pour la poursuite des activités de vente de pièces pour poids lourds ont été cédés à UAP inc. alors que les éléments d'actif liés aux ventes de roues pour tous types de véhicules ont été cédés à Entreprise Robert Thibert inc.

Au cours de l'exercice, la Société a vendu les éléments d'actif de la majorité de ses magasins de vente de pièces situés dans les provinces de l'Ontario et du Québec.

En octobre 2009, Uni-Select USA a acheté les 2 199,62 actions détenues par divers actionnaires minoritaires en contrepartie du paiement de la somme de 42 562 627,65 \$US; en conséquence, Uni-Select USA est devenue une filiale à part entière de Uni-Sélect.

2010

Entre le 21 décembre 2009 et le 20 décembre 2010, la Société a racheté pour annulation 14 700 actions ordinaires à un prix moyen de 25,79 \$ à la Bourse de Toronto dans le cadre de son programme de rachat d'actions dans le cours normal.

Dans l'année, Uni-Sélect a vendu trois de ses magasins corporatifs au Canada. Aux États-Unis, la Société a vendu un de ses magasins corporatifs et a fermé neuf autres magasins sous-performants et a mené à terme l'acquisition de Automotive Information Management Inc. (« AIM »).

L'acquisition de AIM n'était matérielle ou importante eu égard au chiffre d'affaires ou au prix d'achat. Pour l'information sur le chiffre d'affaires total provenant de l'acquisition, veuillez consulter le rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2010 dans le rapport annuel 2010 de Uni-Sélect.

2011

Le 11 janvier 2011, Uni-Sélect a effectué l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de FinishMaster, dont le siège social est à Indianapolis dans l'État de l'Indiana, le plus important distributeur indépendant de peinture, de pièces de carrosserie et d'équipement destinés principalement à l'industrie du débosselage automobile aux États-Unis. Par le biais de ses trois principaux centres de distribution et ses 162 magasins corporatifs, FinishMaster dessert plus de 11 000 clients dans 29 États. Pour de plus amples informations sur cette acquisition significative et sur FinishMaster, veuillez vous reporter à la Déclaration d'acquisition d'entreprise préparée par Uni-Sélect en conformité avec les lois sur les valeurs mobilières applicables et disponible sous le profil de Uni-Sélect sur www.sedar.com.

En janvier 2011, Uni-Sélect a obtenu des facilités de crédit d'un capital global de 400 000 000 \$US. Ces facilités de crédit sont en remplacement des facilités de crédit de Uni-Sélect qui venaient à échéance en octobre 2011.

En janvier 2011, Uni-Sélect a conclu un placement de 51,8 millions de dollars en reçus de souscription (« reçus de souscription ») ainsi que 51,8 millions de dollars en débentures subordonnées convertibles non garanties (« débentures »), chacune entièrement souscrite incluant les surallocations. Les reçus de souscription ont tous été échangés sur une base de un pour un pour les actions ordinaires. Pour de l'information portant sur les termes et les conditions des débentures, veuillez vous reporter à « Description de la structure du capital - Description générale de la structure du capital – Débentures ».

Le 26 octobre 2011, Uni-Sélect a fait l'acquisition des éléments d'actif de Parts Depot, Inc. situé dans l'État de la Floride ajoutant au réseau de Uni-Sélect 39 points de vente exploités sous la bannière Auto-Plus^{MD} ainsi que 5 centres de distribution.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a acquis 1 magasin au Canada. Aux États-Unis, la Société a acheté 3 magasins additionnels et a vendu 1 de ses magasins corporatifs.

Sauf pour l'acquisition de FinishMaster, aucune autre transaction significative, quant aux ventes ou au prix d'achat, n'as été faite. Pour les renseignements sur l'ensemble des ventes découlant des acquisitions, veuillez vous reporter au rapport de la direction pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

RUBRIQUE 3 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Description générale

Depuis août 2009, Uni-Sélect n'opère que dans la distribution de pièces d'automobiles et produits de peinture au Canada et aux États-Unis.

Les activités de Uni-Sélect se concentrent sur la distribution, la vente et la commercialisation de pièces de rechange et produits accessoires pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage, de peinture et de produits de carrosserie au Canada et aux États-Unis.

3.1.1 Canada

Les opérations canadiennes de Uni-Sélect sont exercées par Uni-Select Pacific Inc., Uni-Select Prairies Inc., Uni-Sélect Québec inc. et Uni-Select Eastern Inc., tel que décrit à la section 3.4.

Uni-Sélect exploite 7 centres de distribution, 3 entrepôts-satellites, et 10 magasins corporatifs à travers le Canada.

À la fin de l'exercice financier 2011, le réseau de distribution canadien de Uni-Sélect approvisionnait près de 1 158 magasins faisant affaire sous différentes marques de commerce, lesquels approvisionnent des chaînes nationales d'installateurs et des clients majeurs à volume d'achats importants.

Le chiffre d'affaires pour les opérations canadiennes a atteint 538 M\$ en 2011 comparativement à 518,3 M\$ en 2010.

3.1.2 États-Unis

Les activités aux États-Unis sont chapeautées par Uni-Select USA et regroupent 35 centres de distribution, 19 entrepôts-satellites et 452 magasins corporatifs exploités dans 37 États, incluant un entrepôt exploité par Beck/Arnley et trois entrepôts et 164 succursales exploités par FinishMaster.

Aux États-Unis, Uni-Sélect approvisionne environ 2 500 magasins indépendants.

Uni-Sélect exploite un nombre de magasins corporatifs sous la marque de commerce Auto-Plus^{MD} et certains sous la dénomination commerciale Consumer Auto Parts. Quoique les dénominations commerciales Main Auto Parts et Fleetparts continuent d'être utilisées, ces commerces sont sur le point d'être tous converties sous la marque Auto-Plus^{MD}.

Le chiffre d'affaires réalisé par les opérations américaines a atteint 1 242 M\$ en 2011 comparativement à 805,4 M\$ en 2010.

3.2 Les produits

Les principaux produits distribués par Uni-Sélect sont les pièces de freins, de suspension, des systèmes d'échappement, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques, l'équipement et l'outillage, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température et les systèmes de gestion de l'alimentation en carburant et de fonctionnement du moteur. Plusieurs de ces produits sont offerts sous la marque Auto Extra^{MD}, la marque maison de Uni-Sélect.

Beck/Arnley vend des pièces de remplacement pour véhicules importés aux grossistes, aux installateurs et aux consommateurs. Beck/Arnley exploite un centre de distribution de 118 000 p.c. situé à Smyrna, Tennessee et un entrepôt plus modeste situé à Vernon, Californie.

FinishMaster vend de la peinture pour véhicules moteurs, des pièces de carrosserie et de l'équipement destinés aux ateliers de débosselage, aux concessionnaires d'automobiles, aux exploitants de parcs d'automobiles et à des clients commerciaux aux États-Unis. En plus de sa propre marque privée d'accessoires de remise à neuf, SMART, FinishMaster offre une gamme complète de produits de marque fournis par BASF Corporation, E.I. du Pont de Nemours and Company, PPG Industries, Inc. et 3M Company. FinishMaster est largement tributaire des fournisseurs principaux susmentionnés, lesquels représentent environ 85 % de ses achats. FinishMaster exploite trois centres de distribution situés en Californie, Georgie et Michigan pour une dimension totale approximative de 130 000 pieds carrés d'aire d'entreposage.

3.3 Politiques de Uni-Sélect

3.3.1 Clientèle

La clientèle de Uni-Sélect exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et de produits accessoires ainsi que de la peinture et d'accessoires de débosselage. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers mécaniques. Uni-Sélect vend également ses produits à des exploitants de flottes de véhicules.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes accordés varient en fonction de la situation géographique et du type de client desservi.

Plusieurs clients, souvent les plus importants au Canada, sont aussi actionnaires de Uni-Sélect.

Uni-Sélect entretient une relation suivie avec ses clients au moyen d'expositions et de congrès et les invite à siéger au sein de comités consultatifs d'achat et de marketing.

3.3.2 Achats

Uni-Sélect se distingue dans l'industrie de pièces pour véhicules en offrant à ses clients marchands grossistes la possibilité de s'approvisionner directement auprès de ses fournisseurs ou, au choix, de l'un de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux clients de réduire leur coût

d'acquisition de pièces. L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux clients de renouveler leur stock quotidiennement et de compléter des commandes urgentes.

Le choix des fournisseurs et des lignes de produits se fait suite aux consultations et recommandations effectuées par des comités d'achat composés de représentants des clients.

Uni-Sélect offre des produits sous la marque maison Auto Extra^{MD}; ces produits de qualité sont offerts à moindre coût qu'un produit équivalent de manufacturier connu. FinishMaster vend des accessoires de remise à neuf sous sa marque privée, SMART.

3.3.3 Garanties

Dans le but d'assurer le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, un client doit, généralement, donner des garanties adéquates.

3.3.4 Planification de la relève et magasins corporatifs

Dans le contexte de la concentration qui caractérise son secteur d'activité et celui de sa clientèle, Uni-Sélect a élaboré des programmes visant à faciliter la croissance de ses clients par acquisitions. De plus, pour contrer le vieillissement des propriétaires de magasins de pièces, Uni-Sélect a mis en place un programme de relève pour assister les clients qui souhaitent se retirer et vendre leur commerce. Bien qu'Uni-Sélect préfère vendre à des marchands indépendants, elle réalise que sa clientèle est en évolution; ainsi, afin de conserver des parts de marché, elle se portera acquéreur de magasins dans les régions où aucun marchand indépendant n'est actif.

3.4 Programmes pour les marchands

3.4.1 Canada

a) *Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD}*

Les bannières Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD} regroupent des marchands qui peuvent être actionnaires de Uni-Sélect et qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces pour véhicules automobiles. Les achats effectués par les clients Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD} au cours de l'exercice financier 2011 représentent la majorité du chiffre d'affaires des opérations canadiennes.

b) *Bumper to Bumper^{MD}*

La marque de commerce Bumper to Bumper^{MD} identifie les clients qui exploitent des commerces de vente en gros et au détail de pièces situés majoritairement dans les Prairies.

c) *Autres programmes de distribution*

Uni-Sélect approvisionne également des commerçants indépendants qui n'affichent aucune marque de commerce de Uni-Sélect.

3.4.2 États-Unis

a) *Auto-Plus^{MD}*

Suite à son retrait du groupe Automotive Distribution Network (« ADN ») en 2009, Uni-Sélect a complété la transition d'affichage de ses magasins corporatifs et de ceux de ses clients de Parts Plus (une marque propriété de ADN) à Auto-Plus^{MD}, une marque propriété de Uni-Sélect.

b) *Autres programmes de distribution*

Uni-Select USA doit sa croissance à une stratégie d'expansion par acquisition dans le cadre de laquelle elle conservait souvent les noms commerciaux des entreprises acquises. En conséquence, Uni-Sélect utilise un nombre de noms commerciaux différents dans ses opérations américaines. Quoique de façon moins répandue, l'utilisation de ces noms continuera pendant la période de transition à la marque Auto-Plus^{MD}.

3.5 Programmes pour les clients installateurs

3.5.1 Canada

Le réseau des marchands liés à Uni-Sélect et identifiés sous diverses marques de commerce dont Auto-Plus^{MD}, Auto Parts Plus^{MD} et Bumper to Bumper^{MD}, dessert une clientèle composée de stations-service, d'ateliers de réparation, de propriétaires de flottes de véhicules, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de

machinerie lourde, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs. Certains de ces clients détiennent une licence leur permettant d'afficher une marque de commerce propriété de Uni-Sélect.

a) *Uni-Pro^{MD}*

Les installateurs Uni-Pro^{MD}, dont la majorité est situé au Québec, exploitent des ateliers spécialisés dans la vente et l'installation de systèmes d'échappement, de suspension et de freins. Ils s'approvisionnent chez les marchands Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD}.

b) *Pro Color^{MD}*

Les spécialistes en carrosserie qui exploitent des ateliers reconnus pour la qualité de leur travail peuvent obtenir une licence leur donnant droit à l'usage des marques de commerce Pro Color^{MD} ou Pro Color^{MD} Prestige. Ces exploitants doivent s'engager à s'approvisionner du réseau Uni-Sélect pour les pièces et produits de carrosserie.

c) *Spécialiste*

Les utilisateurs de la marque le Spécialiste exploitent des ateliers de réparation et entretien de véhicules moteurs. Leurs fournisseurs sont des marchands Auto Parts Plus^{MD} et Auto-Plus^{MD}.

d) *SelectAutoXpert*

Le programme et la marque SelectAutoXpert (« SAX ») s'adressent aux ateliers de réparation de mécanique générale. Le programme SAX offre une protection assurance-qualité qui prévoit une garantie de 90 jours sur les pièces et le service, une garantie prolongée de 365 jours sur les pièces, des primes de loyauté, des réductions sur les frais de cartes de crédit, des rabais sur les achats et le matériel promotionnel et un programme d'assurance commerciale et collective.

e) *Formation*

Au Canada, Uni-Sélect offre une variété de programmes de formation en gestion, vente ou techniques de réparation aux installateurs. La plupart des cours sont disponibles en ligne.

3.5.2 États-Unis

Aux États-Unis, Uni-Sélect offre une variété de solutions d'affaires portant sur le marketing et les communications ainsi que de la formation pour les techniciens indépendants et les propriétaires d'ateliers. Ces services sont identifiés par les marques AutoServicePlus pour l'identification des ateliers, SelectAutoXpert pour les services professionnels et Counter Connect Online^{MD} ou ASPCentralpoint pour les achats par services Internet. FinishMaster offre de la formation en gestion et, conjointement avec les manufacturiers, de la formation sur l'utilisation des produits.

3.6 Programmes de support

3.6.1 Support et services de gestion

Uni-Sélect offre également une gamme de services de support et d'encadrement, du marketing à la promotion des produits, au matériel publicitaire, expositions et aux aménagements physiques de magasins. Les services offerts aux marchands visent également la gestion administrative, des taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des services pour cartes de crédit reconnues ainsi que des programmes d'assurance pour employés et entreprises.

3.6.2 Chaînes nationales d'installateurs

Uni-Sélect approvisionne en pièces au Canada un certain nombre d'entreprises d'envergure, dont Canadian Tire, Midas, PrimeCarcare Group (Minute Muffler/Speedy), Kal-Tire, OK Tire, Bridgestone et Leader Auto Resources ainsi que des organismes gouvernementaux et para gouvernementaux. Aux États-Unis, Uni-Sélect approvisionne des organismes gouvernementaux et des entreprises d'envergure dont Verizon, Amazon, Midas, Meineke, Rock Auto et Automotive Tire Distributors.

3.7 Marques distinctives

3.7.1 Auto Extra^{MD}

Auto Extra^{MD} est la marque maison distinctive des pièces de remplacement pour véhicules moteurs vendues au Canada et aux États-Unis par Uni-Sélect.

3.7.2 Beck/Arnley^{MD} et Worldparts^{MD}

Beck/Arnley^{MD} et Worldparts^{MD} sont des marques distinctives identifiant des pièces servant à l'entretien et à la réparation de véhicules importés qui proviennent de manufacturiers internationaux de produits de qualité supérieure qui rencontrent les normes des pièces d'origine. Les pièces sont vendues aux distributeurs et aux détaillants qui, par la suite, les redistribuent aux grossistes, aux installateurs et aux consommateurs au Canada et aux États-Unis. Ces marques sont considérées comme des pièces fiables et de première qualité pouvant remplacer avantageusement la pièce d'origine et qui témoignent de près d'un siècle de présence sur le marché des pièces de remplacement pour véhicules importés; elles bénéficient d'un niveau élevé de notoriété auprès des techniciens.

3.7.3 SMART

FinishMaster vend des accessoires de remise à neuf sous sa marque privée, SMART.

3.8 Marques de commerce et noms commerciaux

Dans le cours normal de leurs activités, Uni-Sélect utilise divers noms d'affaires et marques de commerce dont certaines marques figuratives, incluant celles identifiées dans l'Annexe B.

Uni-Sélect investit continuellement dans le développement et le soutien de ses marques mais aucune n'est essentielle à la mise en marché de ses produits et services.

Uni-Sélect cherche à harmoniser, au Canada et aux États-Unis, ses programmes de bannières et ses marques de commerce dont :

Auto-Plus^{MD} et Auto Parts Plus^{MD} sont les principales marques de commerce qui identifient les marchands membres et leurs entreprises au Canada. Bumper to Bumper^{MD} est une marque de commerce utilisée par les clients canadiens des Prairies. Auto-Plus^{MD} est la marque de commerce principale utilisée pour l'identification des magasins de vente de pièces aux États-Unis.

Les programmes Pro Color^{MD}, Pro Equip^{MD} et Pro Import identifient les marchands membres qui se spécialisent, respectivement, dans la peinture et pièces de carrosserie, la vente d'équipement et de pièces pour voitures importées.

La marque The Cooling Depot^{MD} est utilisée pour la vente de pièces pour les systèmes de contrôle de température. Cette marque identifie également les marchands membres spécialistes de ce domaine.

Les marques de commerce ColorXtra^{MD} et Auto Extra^{MD} sont utilisées exclusivement pour des produits emballés pour Uni-Sélect. Ces produits visent des créneaux spécifiques dont les produits de peinture et les pièces. Beck/Arnley^{MD} et Worldparts^{MD} sont des marques distinctives identifiant des pièces servant à l'entretien et à la réparation de véhicules importés qui proviennent de manufacturiers internationaux de produits de qualité supérieure qui rencontrent les normes des pièces d'origine. La marque SMART est utilisée par FinishMaster pour ses accessoires de remise à neuf.

Les marques de commerce le Spécialiste et Uni-Pro^{MD} identifient certains programmes installateurs, alors que les marques Pro Color Prestige, Pro Color Auto et Color Plus sont destinés à l'identification des ateliers de carrosserie. Uni-Sélect ne vend pas directement à ces installateurs, mais ces marques de commerce font le lien entre Uni-Sélect, ses marchands membres et leurs clients.

Counter Connect OnLine^{MD} est une marque de commerce utilisée pour le commerce électronique entre installateurs, grossistes et les centres de distribution de Uni-Sélect. Aux États-Unis, le programme Auto Service Plus offre des solutions en marketing, communications et formation aux techniciens indépendants et propriétaires d'ateliers, et la marque de commerce Import Parts Source identifie le programme marketing

pour les véhicules des fabricants étrangers, que ces véhicules soient assemblés en Amérique du Nord ou ailleurs.

3.9 Immobilier

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. En conséquence, elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

a) *Au Canada*

Le siège social de Boucherville (Québec) est situé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain couvre une superficie de 350 480 pieds carrés sur lequel est érigé un immeuble d'environ 195 500 pieds carrés dont 32 300 pieds carrés sont réservés aux bureaux de l'administration.

Par ailleurs, certaines filiales et coentreprises de Uni-Sélect sont propriétaires d'immeubles dans lesquels elles exploitent leurs activités. Uni-Select Eastern Inc. est propriétaire d'un terrain de 26 664 pieds carrés (incluant l'immeuble) situé à Clinton (Ontario) qui est loué à un client. Uni-Sélect Québec inc. est propriétaire d'un immeuble à locataires multiples situé à Sainte-Julienne (Québec) partiellement loué à l'exploitant d'un magasin de pièces.

b) *Aux États-Unis*

Outre les immeubles appartenant à FinishMaster, décrits ci-dessous, Uni-Select USA ne possède aucune propriété d'importance.

FinishMaster est propriétaire de six propriétés : un entrepôt de 40 000 pieds carrés situé à Adel, Georgie, un autre entrepôt de 31 500 pieds carrés à Grand Rapids, Michigan et quatre immeubles à partir desquels il exploite des magasins corporatifs situés à Muskegon, Michigan (5 856 pieds carrés), Burton, Michigan (5 000 pieds carrés), Mishawaka, Indiana (7 000 pieds carrés) et Ft. Meyers, Floride (6 500 pieds carrés).

3.10 Concurrence

Plusieurs intervenants se disputent le marché de la distribution de pièces pour véhicules automobiles dont les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. Uni-Sélect considère qu'en fonction du chiffre d'affaires, dans le secteur des entrepôts de distribution, elle occupe le premier rang au Canada et le sixième rang des distributeurs de pièces aux États-Unis. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada soient détenus par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant américain d'envergure au Canada demeure possible et si cette situation se matérialisait, il en résulterait une concurrence accrue. Inversement, aux États-Unis, un certain nombre de compétiteurs importants étendent leurs opérations en procédant à l'ouverture de nouveaux magasins ou en acquérant des commerces existants. Malgré tout, le commerce en gros aux États-Unis demeure fragmenté ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur du marché.

La distribution de pièces de rechange dans l'industrie de la remise à neuf d'automobiles est un marché extrêmement fragmenté et concurrentiel comptant un grand nombre de distributeurs indépendants qui se font essentiellement concurrence au niveau du soutien et de l'expertise technique, des prix, de la rapidité de livraison et de la diversité de la gamme de produits. FinishMaster est le seul distributeur national indépendant de peinture et d'accessoires de remise à neuf d'automobiles aux États-Unis. Il existe un certain nombre de distributeurs régionaux indépendants, dont bon nombre sont des concurrents directs de FinishMaster à l'échelle régionale ou locale. FinishMaster et d'autres distributeurs de produits de remise à neuf d'automobiles également en quête de croissance à la faveur d'acquisitions peuvent aussi se faire concurrence à l'égard des achats de distributeurs indépendants et de points de vente. FinishMaster peut également subir une forte concurrence à l'égard des ventes de la part de nouveaux venus sur le marché, de fabricants de peinture automobile, de coopératives d'achat ou d'autres grands distributeurs intéressés à percer ces marchés ou à lui disputer des occasions d'acquisition intéressantes. Même si les plus grands fabricants de peinture automobiles n'ont en général jamais exploité leur propre entreprise de distribution, ou ne l'ont fait que de façon limitée, ils peuvent éventuellement décider d'investir ce créneau.

3.11 Ressources humaines

Uni-Sélect est d'avis que son succès tient à la qualité de son personnel. Elle estime que les relations de travail avec ses employés sont satisfaisantes. Uni-Sélect emploie plus de 6,650 personnes à temps plein et à temps partiel au Canada et aux États-Unis.

a) *Au Canada*

Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans la ville de Boucherville (Québec) et de Coquitlam (Colombie-Britannique) et les employés de magasins situés dans la région de la Beauce du Québec sont syndiqués.

b) *Aux États-Unis*

Les employés d'entrepôt des installations de Tonawanda, New York, sont syndiqués.

3.12 Risque environnemental

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de pièces et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. Hormis la possibilité d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention.

3.13 Facteurs de risque

La Société intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 qui est disponible à www.sedar.com ainsi qu'au site Internet de la Société à www.uniselect.com.

RUBRIQUE 4 : POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Uni-Sélect respecte sa politique de versement de dividendes depuis 1998. La Société déclare des dividendes annuels en fonction de sa rentabilité, des besoins de liquidités pour financer sa croissance, de sa situation financière générale et de facteurs déterminés par le conseil d'administration. Uni-Sélect a pour politique de déclarer un dividende au taux d'environ 20 % du bénéfice net de l'exercice précédent.

Pour le premier trimestre de 2012, la Société a annoncé un dividende de 0,13 \$ par action ordinaire. Pour chacun des trimestres de 2011, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,12 \$ l'action. En 2010 et 2009, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,1165 \$ l'action par trimestre.

RUBRIQUE 5 : DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

5.1 Description générale de la structure du capital

La structure du capital de Uni-Sélect inc. se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »), sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

a) *Actions ordinaires*

Chaque action ordinaire habilite son porteur à exprimer une voix et à recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le conseil d'administration de la Société, après le versement de dividendes sur les actions privilégiées. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées.

b) *Actions privilégiées*

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Le conseil d'administration de la Société a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, ainsi que leur désignation et les droits, privilèges, restrictions et conditions s'y rattachant. Les porteurs

d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation.

c) Débentures

Les débentures sont émises aux termes d'une convention de fiducie (la « convention de fiducie ») intervenue entre Uni-Sélect et Société de fiducie Computershare du Canada (le « fiduciaire des débentures ») le 6 janvier 2011. Le texte qui suit est une description des termes de la convention de fiducie, dont une copie a été déposée avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le résumé de certaines termes de la convention de fiducie reproduites ci-dessous est sujet à, et est donné entièrement sous réserve des dispositions de la convention de fiducie, dont copie est disponible sous le profil de Uni-Sélect à www.sedar.com.

L'émission, en une ou plusieurs série(s), d'un nombre illimité de débentures, billets ou autres preuves d'endettement d'Uni-Sélect est autorisée sous la convention de fiducie. Le 6 janvier 2011, Uni-Sélect a émis, en vertu de la convention de fiducie, des débentures pour un capital global de 51 750 000 \$ en coupures de 1 000 \$ ou en multiples entiers de 1 000 \$.

La date d'échéance des débentures sera le 31 janvier 2016 (la « date d'échéance »). Les débentures portent intérêt au taux annuel de 5,9 % payable semestriellement, à terme échu, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année à compter du 31 juillet 2011 (une « date de paiement de l'intérêt »). Le premier paiement a correspondu à l'intérêt couru pour la période allant du 6 janvier 2011 jusqu'au, mais excluant, le 31 juillet 2011.

Les débentures sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires librement négociables, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent à tout moment avant la fermeture des bureaux à la date d'échéance ou le jour ouvrable précédant la date fixée par la Société pour le rachat des débentures, à un prix de conversion de 41,76 \$ par action ordinaire, sujet à ajustement selon la convention de fiducie (le « Prix de conversion »), soit un ratio d'environ 23,946 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ de capital de débentures. Les porteurs qui convertissent leurs débentures recevront l'intérêt couru et impayé sur celles-ci au comptant pour la période allant de la dernière date de paiement de l'intérêt jusqu'à la date de la conversion, étant entendu que la date de conversion est exclue. Les porteurs qui convertissent leurs débentures deviendront des porteurs inscrits d'actions ordinaires à la date de conversion, étant entendu que, si une débenture est remise à des fins de conversion un jour où le registre des actions ordinaires est fermé, la personne autorisée à recevoir des actions ordinaires deviendra le porteur inscrit de ces actions ordinaires à compter de la prochaine date à laquelle ce registre est rouvert. Nonobstant ce qui précède, aucune débenture ne peut être convertie à une date de paiement de l'intérêt ou au cours de la période de cinq jours ouvrables qui précède le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année, à compter du 31 juillet 2011, étant donné que les registres du fiduciaire des débentures seront fermés au cours de ces périodes.

La Société ne peut pas racheter les débentures avant le 31 janvier 2014 inclusivement (sauf dans certaines circonstances limitées en cas de changement de contrôle, en vertu des termes définis dans la Convention de fiducie). Entre le 31 janvier 2014 et le 31 janvier 2015 exclusivement, les débentures pourront être rachetées en totalité ou en partie de temps à autre au gré de la Société moyennant un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci, si le cours en vigueur (en vertu des termes définis dans la Convention de fiducie) des actions ordinaires à la date de remise de l'avis de rachat est supérieur à 125 % du prix de conversion. Entre le 31 janvier 2015 et la date d'échéance exclusivement, les débentures pourront être rachetées au gré de la Société, en totalité ou en partie, de temps à autre, au prix de rachat correspondant à leur capital majoré de l'intérêt couru et impayé, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours. En cas de rachat de moins de la totalité des débentures, le fiduciaire des débentures choisira les débentures devant être rachetées au prorata ou de toute autre manière qu'il juge équitable, sous réserve du consentement de la Bourse de Toronto (la « TSX »). La Société ou l'un des membres de son groupe aura le droit d'acheter des débentures sur le marché, au moyen d'offres ou d'ententes de gré à gré, sous réserve toutefois que si un cas de défaut (tel que défini ci-dessous) se produit et persiste, la Société ou l'un des membres de son groupe n'aura pas le droit d'acheter des débentures par entente de gré à gré.

À la date de rachat (la « Date de rachat ») ou à la date d'échéance, selon le cas, la Société remboursera la dette attestée par les débentures en payant au fiduciaire des débentures, en monnaie légale du Canada, un montant égal au capital des débentures en circulation et à l'intérêt couru et impayé sur celles-ci. La Société

pourra, à son gré, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation requise, à moins qu'un cas de défaut ne se soit produit et ne se poursuive, choisir d'exécuter son obligation de rembourser, en totalité ou en partie, le capital des débentures qu'elle rachète ou qui sont échues, en émettant et en délivrant des actions ordinaires librement négociables aux porteurs de débentures. Le paiement sera alors réglé moyennant la remise d'un nombre d'actions ordinaires librement négociables correspondant au quotient obtenu de la division du capital des débentures par 95 % du cours en vigueur des actions ordinaires à la date de rachat ou à la date d'échéance, selon le cas. L'intérêt couru et impayé sera réglé en espèces. La Société n'aura pas le droit d'émettre des actions ordinaires en règlement de ses obligations de paiement dans le cas d'un paiement par suite d'un changement de contrôle. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise au rachat ou à l'échéance des débentures; la Société réglera plutôt cette participation fractionnaire par un paiement en espèces correspondant à la fraction pertinente du cours en vigueur d'une action ordinaire entière.

Le paiement du capital des débentures et de l'intérêt sur celles-ci prendra rang avant le versement des dividendes sur les actions ordinaires, mais sera subordonné quant au droit de paiement, dans les circonstances énoncées ci-dessous et plus particulièrement comme le prévoit la convention de fiducie, au paiement intégral préalable du capital et de la prime, s'il en est, et de l'intérêt et des autres montants à l'égard de la totalité de la dette de premier rang de la Société (tel que défini dans la convention de fiducie).

La convention de fiducie prévoira que si des procédures visant la Société, ou visant des biens ou des éléments d'actif de la Société sont instituées, en matière d'insolvabilité ou de faillite, ou de mise sous séquestre, de liquidation, de restructuration ou de procédures similaires ou si des procédures visant sa liquidation volontaire ou sa dissolution ou un autre type de liquidation, mettant ou non en cause son insolvabilité ou sa faillite, ou encore en cas d'ordonnancement de son actif et de son passif, les porteurs des dettes de premier rang seront payés intégralement avant que les porteurs de débentures n'aient le droit de recevoir un quelconque paiement ou de prendre part à quelque partage, que ce soit en espèces, sous forme de biens ou de titres, pouvant être effectué dans de telles circonstances à l'égard des débentures ou de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci.

Dans les 30 jours qui suivent un changement de contrôle (tel que défini dans la convention de fiducie), la Société sera tenue de faire une offre d'achat au comptant visant la totalité des débentures (l'« offre visant les débentures ») à un prix correspondant à la totalité du capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé sur celles-ci (le « prix d'offre »).

En plus de l'exigence selon laquelle la Société doit faire une offre de débentures en cas de changement de contrôle, si un changement de contrôle se produit au plus tard le 31 janvier 2015 dans le cadre duquel au moins 10 % de la contrepartie versée à l'égard des actions ordinaires aux termes de l'opération ou des opérations constituant un changement de contrôle se compose : i) d'espèces (à l'exception de paiements en espèces en remplacement de fractions d'actions ordinaires et de paiements en espèces effectués à l'égard du droit à la juste valeur du dissident); ii) de titres de participation qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations; ou iii) d'autres biens qui ne sont pas négociés sur une Bourse ou dont on ne prévoit pas qu'ils le seront immédiatement après ces opérations, alors, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, pendant la période commençant dix jours de séance avant la date prévue à laquelle le changement de contrôle prend effet et se terminant 30 jours après la remise de l'offre visant les débentures, les porteurs de débentures auront le droit de convertir leurs débentures, sous réserve de certaines restrictions, et de recevoir, au moment de la réalisation du changement de contrôle et sous réserve de celle-ci, en plus du nombre d'actions ordinaires auquel ils auraient autrement droit suite à leurs privilège de conversion, un nombre supplémentaire d'actions ordinaires par tranche de capital de 1 000 \$ de débentures, comme il est prévu dans la convention de fiducie.

Sauf si un cas de défaut s'est produit et persiste, la Société a la faculté, de temps à autre, sous réserve de l'approbation de toute autorité de réglementation compétente, d'exécuter son obligation de payer l'intérêt sur les débentures (l'« obligation de payer l'intérêt ») à une date de paiement de l'intérêt : i) en espèces; ii) moyennant la remise au fiduciaire des débentures aux fins de vente d'un nombre d'actions ordinaires suffisant pour permettre à la Société de s'acquitter de l'obligation de payer l'intérêt à la date de paiement de l'intérêt, auquel cas les porteurs de débentures auront le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant à l'intérêt payable, sur le produit de la vente de ces actions ordinaires; ou iii) selon une combinaison des alinéas i) et ii) ci-dessus.

La convention de fiducie prévoira qu'un cas de défaut (un « cas de défaut ») se produira à l'égard des débentures si certains événements décrits dans la convention de fiducie surviennent, notamment si un ou plusieurs des événements suivants se sont produits et persistent à l'égard des débentures : i) le défaut de verser l'intérêt sur les débentures pendant 15 jours après qu'il soit dû; ii) le défaut de payer le capital ou la prime, le cas échéant, des débentures à l'échéance, au rachat, par déclaration ou autrement (que ce paiement soit dû au comptant, sous forme d'actions ordinaires ou sous forme d'autres titres ou d'autres biens, ou selon une combinaison de ceux-ci); iii) certains cas de faillite, d'insolvabilité ou de restructuration de la Société en vertu des lois sur la faillite ou l'insolvabilité; iv) le défaut de livrer, à échéance, des actions ordinaires ou une autre contrepartie, y compris toute prime de réparation, payable au moment de la conversion à l'égard des débentures, défaut qui se poursuit pendant 15 jours; et v) le défaut de respecter ou d'exécuter un engagement ou une condition de la convention de fiducie et le défaut de remédier (ou d'obtenir une renonciation à cet égard) à ce défaut pendant une période de 30 jours après que le fiduciaire des débentures ou les porteurs d'au moins 25 % du capital global des débentures en circulation (ou, si le cas de défaut existe uniquement à l'égard d'une ou de plusieurs séries des débentures en circulation, alors lors de la réception d'une demande écrite signée par les porteurs d'au moins 25 % du capital des débentures de cette série alors en circulation) n'aient remis un avis écrit qui précise ce défaut et demande à la Société de le corriger.

Si un cas de défaut s'est produit et persiste, le fiduciaire des débentures peut, à son gré, et doit, à la demande des porteurs d'au moins 25 % du capital des débentures alors en circulation (ou de la série pertinente de débentures, le cas échéant), déclarer que le capital (et la prime s'y rattachant, s'il en est) de toutes les débentures en circulation (ou de la série pertinente de débentures, le cas échéant) et de l'intérêt sur celles-ci est immédiatement exigible et payable. Dans certains cas, les porteurs d'une majorité du capital des débentures en circulation (ou de la série pertinente de débentures, le cas échéant) peuvent, pour le compte des porteurs de toutes les débentures en circulation (ou de la série pertinente de débentures, le cas échéant), renoncer à un cas de défaut et (ou) annuler cette déclaration aux conditions que ces porteurs peuvent fixer.

RUBRIQUE 6 : MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole UNS.

Le tableau suivant rapporte les cours élevés et bas et les volumes d'actions ordinaires transigés tel que rapporté par le TSX du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 :

Mois	Cours (bas) (\$)	Cours (haut) (\$)	Volume
Janvier	26,91	29,25	548 607
Février	28,10	29,50	238 020
Mars	26,06	29,47	572 234
Avril	26,20	27,74	254 858
Mai	25,89	27,81	231 860
Juin	25,70	27,55	152 047
Juillet	25,75	27,30	90 009
Août	25,10	26,93	175 410
Septembre	25,41	26,99	168 363
Octobre	25,12	26,45	149 109
Novembre	24,35	26,65	225 897
Décembre	24,91	26,69	512 241

Les débentures sont inscrites à la cote TSX sous le symbole UNS.DB depuis le 6 janvier 2011.

RUBRIQUE 7 : ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 Membres de la haute direction

Le tableau suivant donne, en date du 8 mars 2012, les nom, province ou État, et pays de résidence des dirigeants de Uni-Sélect, ainsi que leurs fonctions actuelles :

Nom et province / État de résidence	Fonctions actuelles	Nom et province / État de résidence	Fonctions actuelles
Richard G. Roy, FCA Québec, Canada	Président et chef de la direction	Denis Mathieu, CA Québec, Canada	Vice-président et chef de la direction financière
William Alexander Virginia, É.U.	Vice-président exécutif, magasins corporatifs	Pierre Chesnay, LL.L. Québec, Canada	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire
Dan Courtney Indiana, É.U.	Président, FinishMaster, Inc.	René Jolicoeur Québec, Canada	Vice-président, ressources humaines
Gary O'Connor Québec, Canada	Vice-président exécutif	Michel Ravacley Québec, Canada	Vice-président, chaîne d'approvisionnement et intégration
Brent Windom Tennessee, É.-U.	Vice-président, marketing et développement des produits – Amérique du Nord		

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception de :

- (i) M. Richard G. Roy qui, jusqu'en avril 2007, occupait la position de vice-président, administration et chef des opérations financières chez Uni-Sélect lorsqu'il a accédé à la position de chef de l'exploitation avant d'être nommé président et chef de la direction de Uni-Sélect le 1^{er} janvier 2008;
- (ii) M. Denis Mathieu qui, jusqu'en février 2007, était vice-président exécutif chez Transcontinental Direct USA Inc.;
- (iii) M. William Alexander qui, de septembre 2006 à septembre 2008 était président et chef de la direction de Parts Depot, Inc. et par la suite vice-président, région de l'Est de Uni-Select USA jusqu'au 1^{er} janvier 2010;
- (iv) Dan Courtney qui, de novembre 2002 à octobre 2011 occupait le poste de vice-président principal de FinishMaster Inc. et a par la suite été nommé président de FinishMaster;
- (v) René Jolicoeur qui, de septembre 1993 à février 2011 était vice-président principal, ressources humaines chez GE Capital Canada et de février 2011 à novembre 2011, date à laquelle il a été nommé vice-président, ressources humaines pour la Société, occupait la position d'associé principal chez Global Change Leaders;
- (vi) M. Gary O'Connor qui, de septembre 2005 à décembre 2009, était vice-président exécutif, Groupe Automotive Canada chez Uni-Sélect Inc.;
- (vii) M. Michel Ravacley qui, de novembre 2005 à novembre 2008, était le vice-président, chaîne d'approvisionnement globale chez Mega Brand Inc.; et
- (viii) M. Brent Windom qui, avant décembre 2008, était vice-président, marketing et développement des produits de Uni-Select USA.

7.2 Administrateurs

Les tableaux qui suivent fournissent le nom et l'occupation des administrateurs de la Société. À l'exception de MM. Clay E. Buzzard, Joseph P. Felicelli, Jean-Louis Dulac et Mme Jeanne Wojas, les administrateurs identifiés ci-dessous demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que leur successeur soit dûment élu.

Clay E. Buzzard	
Boynton Beach, Floride, É.U.	M. Buzzard a été président du conseil et chef de la direction de Middle Atlantic Warehouse Distributor, Inc. jusqu'au 1 ^{er} novembre 2004. M. Buzzard est président du conseil et chef de la direction de Clarit Realty, Ltd., une compagnie de portefeuille immobilier.
Indépendant	Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, immobilier.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (depuis 2005) Comité exécutif (2005)

Pierre Desjardins	
Austin, Québec, Canada	M. Desjardins a été le chef de la direction de plusieurs sociétés ouvertes et est maintenant administrateur de sociétés. ¹
Indépendant	Domaines de compétences : Marketing, opérations, distribution, finances.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1998) Comité des ressources humaines et de la rémunération, président (2011) Comité de vérification (2004) Comité exécutif (2001)

Jean Dulac, B.A.A., M.B.A., CRHA, Adm.A.	
Amos, Québec, Canada	M. Dulac est le président de M&M Nord Ouest Inc., un distributeur de pièces automobiles et distributeur d'équipement industriel destiné aux industries minière et forestière et un membre du réseau Uni-Sélect.
Indépendant	Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2007) Comité de vérification (2011)

¹ M. Pierre Desjardins, administrateur de la société, était président du conseil d'administration de Total Containment Inc. (« TCI »), société ouverte établie à Oaks, en Pennsylvanie, lorsque ses actions ont été radiées de la cote du Nasdaq Small Cap pour ne pas avoir respecté le cours de l'action minimum de 1 \$ le 29 mai 2001 et également au moment où TCI a déposé une demande de protection en vertu du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis le 4 mars 2004.

Jean-Louis Dulac, B.A., B.A.A., M.Sc.C.	
Amos, Québec, Canada Indépendant	M. Dulac est président du conseil de Uni-Sélect inc., une fonction qui n'est pas un emploi à temps plein, et il est président de Les Entreprises J.L. Dulac (Canada) Ltée, une société de portefeuille. Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, régie d'entreprise, comptabilité et fiscalité.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration, président (1968) Comité exécutif, président (1983)

Joseph P. Felicelli, B.A.	
Daphne, Alabama, USA Indépendant	M. Felicelli est un membre du conseil d'administration et du comité de rémunération et développement organisationnel de Holley Performance Products. M. Felicelli est actuellement chef de la direction de BBB Industries, LLC, un spécialiste de pièces remanufacturées d'automobile de Mobile, Alabama, Il siège également sur son conseil d'administration. Domaines de compétences : Pièces de remplacement pour automobiles, opérations, marketing, acquisitions et intégration.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2009)

Jean Guénette, B.A.A., CA	
Longueuil, Québec, Canada Indépendant	M. Guénette a été actif dans le secteur de la distribution de pièces d'automobile, est administrateur de sociétés et membre du conseil de plusieurs sociétés fermées. Domaines de compétences : Vente et distribution de pièces de remplacement pour automobiles, finances et comptabilité.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1986) Comité de vérification, président (2001)

John A. Hanna, B.A.A., FCGA	
Toronto, Ontario, Canada Indépendant	M. Hanna a été chef de la direction de Rexel Canada Électrique Inc., un distributeur de produits électriques, de 2003 à 2005 et vice-président exécutif et chef des opérations financières de Rexel Amérique du Nord Inc. de 2000 à 2003. Depuis le 1^{er} avril 2010 John Hanna est membre indépendant du comité de vérification de Transport Canada et de Infrastructure Canada. M. Hanna est administrateur de sociétés. Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, finances, fusions et acquisitions et systèmes TI.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2006) Comité de vérification (2006) Comité de régie d'entreprise (2011)

Jacques L. Maltais	
Gatineau, Québec, Canada	M. Maltais est un administrateur de sociétés.
Indépendant	Domaines de compétences : Distribution, rémunération.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1988) Comité des ressources humaines et de la rémunération

Hubert Marleau	
Corwall, Ontario, Canada	M. Marleau est un administrateur de sociétés, président du conseil de Palos Capital Corporation et économiste de Gestion Palos inc. ²
Indépendant	Domaines de compétences : Financement de sociétés, valeurs mobilières.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (1994) Comité de vérification (2004)

Richard G. Roy, FCA	
Verchères, Québec, Canada	M. Roy est président et chef de la direction de Uni-Sélect. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Société.
Non-indépendant³	Domaines de compétences : Distribution, comptabilité, financement de sociétés.
	Membre du conseil/Comité
	Conseil d'administration (2008) Comité exécutif (2008)

² En août 2003, M. Hubert Marleau, administrateur de la société, a demandé d'être inscrit auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec (« CVMQ ») à titre de conseiller financier et a dûment déposé une demande à cette fin. Le 13 novembre 2003, M. Marleau et Gestion Palos inc. se sont engagés auprès de la CVMQ à cesser d'agir à titre de courtiers ou de conseillers jusqu'à ce que Gestion Palos inc. soit inscrite auprès de la CVMQ à titre de conseiller. La CVMQ a octroyé ces inscriptions le 15 décembre 2003. En date du 26 février 2007, M. Marleau était un administrateur de Malette International Inc. (« Malette ») un émetteur assujéti sur la Bourse de croissance TSX quand Industries Malette Inc., une filiale en propriété exclusive de Malette a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Le 27 février 2007, un créancier de Plancher Bois Franc Malette Inc., une autre filiale de Malette, a reçu une ordonnance de mise sous séquestre de la Cour supérieure de Québec. Le 2 février 2007, l'Autorité des marchés financiers a octroyé un ordre d'interdiction d'opération contre Malette pour le défaut d'avoir omis de transmettre ses états financiers pour l'année financière se terminant le 30 septembre 2006. Le 1 mars 2007, M. Marleau a démissionné du conseil d'administration de Malette. Le 3 septembre 2003, la Bourse de croissance TSX a requis de M. Marleau un atelier de formation avant d'agir en tant que dirigeant de Stanstead Capital Inc. Le 29 juin 2006, il s'est vu imposé une pénalité administrative par l'AMF pour dépôt tardif des déclarations d'initié lié à son poste d'administrateur chez Plexmar Resources Inc. En mai 2007, M. Marleau a dû soumettre à la Bourse de croissance TSX un engagement pour la soumission, d'une façon adéquate et véridique, de tout futur Formulaire de renseignements personnels en relation avec son poste d'administrateur chez Artevo Corporation. Le 12 octobre 2007, il a fait l'objet d'une pénalité administrative de l'AMF pour dépôt tardif des déclarations d'initié lié à son poste d'administrateur chez Mitec Telecom Inc. Le 21 septembre 2009, il a reçu une pénalité administrative pour le dépôt tardif des déclarations d'initié lié à son poste d'administrateur chez Warnex Inc. et Niocan Inc. M. Marleau a reçu une réprimande de la Bourse de croissance TSX le 12 mai 2011 pour le bris de son engagement de 2007 et il a été requis d'assister à un atelier, de payer une pénalité de 3 000 \$, de fournir une confirmation qu'il a lu la correspondance de la Bourse de croissance TSX et confirmer que son engagement de 2007 demeure en vigueur.

³ M. Roy est président et chef de la direction de la Société.

Me Jeanne Wojas, LL.L		
Ile-des-Sœurs, Québec, Canada Indépendant		Me Wojas est avocate et administratrice de sociétés.
		Domaines de compétences : Régie d'entreprise, fusions et acquisitions.
		Membre du conseil/Comité
		Conseil d'administration (1997) Comité de régie d'entreprise, présidente (1997) Comité des ressources humaines et de la rémunération (1997)

Au 8 mars 2012, les administrateurs et membres de la haute direction de Uni-Sélect étaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, propriétaires véritables ou exerçaient une emprise sur 2 015 325 actions ordinaires, soit 10,74 % des actions ordinaires émises et en circulation.

RUBRIQUE 8 : CONFLITS D'INTÉRÊTS

Clarit Realty Ltd., une compagnie sous le contrôle de M. Clay E. Buzzard, membre du conseil de Uni-Sélect, est le propriétaire et locateur de 43 immeubles loués par Uni-Select USA aux États-Unis. Les baux sont intervenus avec Clarit Realty Ltd. dans le cours normal des affaires de la Société, sont négociés à leur juste valeur marchande pour des périodes de 3 à 5 ans. Les baux prévoient un mécanisme d'arbitrage en cas de différend.

RUBRIQUE 9 : AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de Fiducie Computershare du Canada qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

RUBRIQUE 10 : CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants (tel que défini au Règlement 51-102 sur les obligations d'informations continue) conclues par la Société depuis le début de la plus récente année fiscale ou avant cette période si encore en vigueur sont les suivants :

- La Convention de crédit datée du 7 janvier 2011 entre, parmi d'autres la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, et Uni-Sélect et Uni-Select USA, en tant qu'emprunteurs. Les particularités de cette entente sont rapportées dans le prospectus (final) de la Société daté du 22 décembre 2010 à la rubrique « Financement de l'acquisition – Nouvelles facilités de crédit ».
- Le Premier Amendement à la Convention de crédit daté du 5 décembre 2011 est intervenu entre, notamment, la Banque Nationale du Canada, en tant qu'agent administratif, Uni-Sélect inc. et Uni-Select USA, Inc., comme emprunteurs (l'« Amendement »). L'Amendement a permis d'augmenter de 50 000 000 \$ US le total des engagements d'exploitation, pour atteindre un total de 250 000 000 \$ US, et l'ajout d'une option accordéon permettant d'ajuster les engagements d'exploitation jusqu'à une somme totale de 50 000 000 \$ US.
- La Convention de fiducie, dont les particularités sont décrites dans cette Notice annuelle sous la section « Description de la structure du capital – Description générale de la structure du capital – Débentures ».

Chacune des sections du prospectus référée ci-dessus détaillant les particularités des conventions importantes de la Société est incorporée par renvoi dans cette Notice annuelle. Les sommaires des ententes susmentionnés sont sujets à, et se qualifient dans leur intégralité par renvoi, aux dispositions des conventions pertinentes, pour lesquelles des copies sont disponibles sous le profil de Uni-Sélect à www.sedar.com.

RUBRIQUE 11 : INTÉRÊTS DES EXPERTS

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., vérificateurs de la Société, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration ou opinion, une évaluation ou un rapport, décrit, inclus ou mentionné dans un document requis par le Règlement 51-102 sur les obligations d'informations continue à être déposé par la Société au cours du dernier exercice financier et dont la profession permet de faire de telles déclarations ou opinions, évaluations ou rapports.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est indépendant en vertu des règles de conduite professionnelle.

RUBRIQUE 12 : COMITÉ DE VÉRIFICATION

12.1 Charte du comité de vérification

Le conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant le mandat du comité de vérification. Une copie de la charte du comité de vérification est jointe en annexe C.

12.2 Composition du comité de vérification

Depuis le 28 juin 2011, le comité de vérification se compose de MM. Pierre Desjardins, John A. Hanna, Hubert Marleau, Jean Dulac et Jean Guénette qui en assure la présidence. Chaque membre est « indépendant » et possède les « compétences financières » recommandées par le Règlement 52-110 sur le comité de vérification.

12.3 Formation et expérience pertinentes

Pierre Desjardins a été président et chef de la direction de plusieurs sociétés ouvertes tant au Canada qu'aux États-Unis d'Amérique et a siégé au conseil de nombreuses sociétés ouvertes en Amérique du Nord. Il est aussi actuellement membre des comités des ressources humaines et de gouvernance de Fibrek Inc.

M. John A. Hanna, récipiendaire du titre « Fellow of CGA Canada » (FCGA), a occupé la fonction de chef des opérations financières de Rexel North America Inc. et est un administrateur de Innergex Énergie Renouvelable Inc., et est président du son comité de vérification. Il est également membre indépendant du comité de vérification de Transport Canada et Infrastructure Canada.

Hubert Marleau est un gestionnaire de fonds professionnel. Il a participé de manière active à la gestion de portefeuille et à des évaluations d'entreprises et il a siégé à titre d'administrateur de plusieurs compagnies.

Jean Dulac est le président de M&M Nord Ouest inc. Depuis 1999, il a occupé des postes en finances au sein d'entités privées et détient une Maîtrise en administration des affaires (MBA).

Jean Guénette est un comptable agréé et un administrateur de compagnies. Il siège au conseil et sur le comité de vérification de Novexco Inc. et, au cours de sa carrière, il a occupé les postes de contrôleur et de chef des opérations financières chez Uni-Sélect inc. durant plusieurs années.

12.4 Consultants et conseillers externes

De plus, le comité de vérification peut, aux frais de la Société, retenir les services de consultants ou de conseillers externes afin d'assister ou de conseiller celui-ci, indépendamment, pour toute tâche faisant partie de son mandat.

12.5 Honoraires pour les services de vérification externes

La Société, a pour règle, de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels impliquant ses vérificateurs. La Société n'a pas retenu les services de ses vérificateurs pour la période se terminant le 31 décembre 2011 pour des mandats portant sur:

- la tenue de comptes ou autres services touchant à ses registres comptables ou aux états financiers;
- la conception et l'implantation des systèmes d'information visant ses données financières;
- les services actuariels;
- les vérifications internes;
- les services de consultation pour les postes de gestion et/ou de ressources humaines; ou
- les opinions juridiques.

Le tableau suivant fait état des honoraires versés à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., en dollars canadiens, au cours des deux derniers exercices, pour les divers services rendus à Uni-Sélect :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2011	2010
Honoraires de vérification	775 000 \$	606 000 \$
Honoraires pour services liés à la vérification	98 000 \$	259 630 \$
Honoraires pour services fiscaux	225 212 \$	201 422 \$
Honoraires pour tous les autres services	8 500 \$	0 \$
Total des honoraires	1 106 712\$	1 067 052 \$

Honoraires de vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels rendus par les vérificateurs externes pour la vérification réglementaire des états financiers annuels.

Honoraires pour services liés à la vérification

Ces honoraires comprennent les services professionnels et services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de la vérification des états financiers de la Société.

Honoraires pour services fiscaux

Ces honoraires comprennent les services professionnels en matière de conformité fiscale et de conseils fiscaux et excluent, en général, les services de planification fiscale de Uni-Sélect qui sont confiés à une autre société.

RUBRIQUE 13 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir de l'information supplémentaire concernant Uni-Sélect sur SEDAR au www.sedar.com.

Les états financiers vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 et le rapport de gestion sont intégrés par renvoi à la présente notice annuelle, renfermant de l'information supplémentaire concernant, notamment, de l'information financière additionnelle. Les principaux actionnaires de Uni-Sélect, les titres pouvant être émis aux termes de régimes de rémunération sous forme d'actions et les facteurs de risque, le cas échéant. On peut obtenir ces documents sous le profil d'Uni-Sélect sur le site Internet de SEDAR au www.sedar.com.

La présente Notice annuelle contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Tous les renseignements et toutes les déclarations qui ne visent pas des faits historiques dans la présente Notice annuelle constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces déclarations et renseignements à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement », « potentiel » ou à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « prévoir »,

« projeter », « estimer » ou « continuer » au futur ou au conditionnel, y compris en leur forme négative, ou à l'emploi d'autres termes analogues. Les événements ou résultats réels pourraient être sensiblement différents.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses principales d'Uni-Sélect. Même si Uni-Sélect estime que les attentes et hypothèses sur lesquelles se fonde cette information prospective sont raisonnables, on ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective étant donné que rien ne garantit qu'elle se révèle exacte. Étant donné que l'information prospective vise des événements et des situations à venir, de par sa nature, elle comporte des risques et des incertitudes inhérents. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment, les risques liés au secteur d'activité et à l'économie, la conjoncture économique, la détérioration de la santé financière des fournisseurs et, la prolifération des pièces de remplacement, l'inflation, les variations des prix du carburant, les variations des cours du change, les variations des taux d'intérêt, les risques liés aux modèles et à la stratégie d'entreprise d'Uni-Sélect et le développement des entreprises acquises. Les lecteurs sont avertis que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, il y a lieu de se reporter au rapport annuel 2011 qu'Uni-Sélect a déposé auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes.

L'information prospective dans les présentes est donnée entièrement sous réserve de la présente mise en garde. L'information prospective dans les présentes n'est valable qu'à la date de la présente Notice annuelle et Uni-Sélect décline quelque obligation de la mettre à jour publiquement compte tenu de nouveaux renseignements, notamment ultérieurs, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'y oblige.

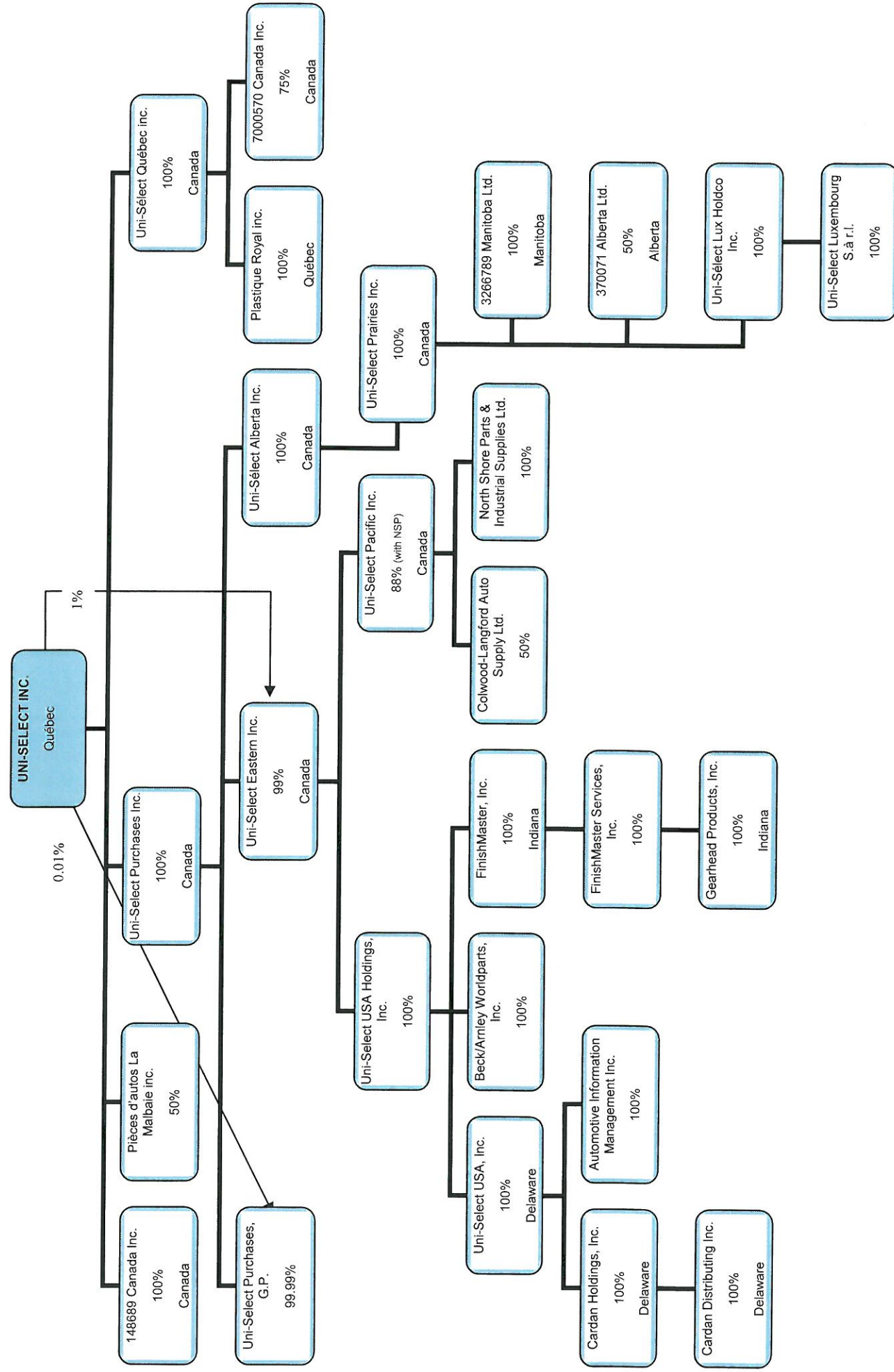
Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir une copie des documents susmentionnés, veuillez communiquer avec :

Uni-Sélect Inc.
170, boulevard Industriel
Boucherville (Québec) J4B 2X3

À l'attention du secrétaire, Pierre Chesnay
(450) 641-2440

Le 8 mars 2012

ANNEXE A
Uni-Sélect et ses filiales – Relations intersociétés – Mars 2012



ANNEXE B

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE



UNI-SELECT^{MD}

BECK/ARNLEY^{MD}

WORLDPARTS^{MD}

PRINCIPALES MARQUES IDENTIFIANT LES PIÈCES



PRINCIPALES MARQUES IDENTIFIANT LES MAGASINS



BUMPER TO BUMPER^{MD}

PRINCIPALES MARQUES IDENTIFIANT LES INSTALLATEURS

SPECIALIST^{MD}



PRINCIPALES MARQUES IDENTIFIANT CERTAINS SERVICES SPÉCIALISÉS

PRO COLOR^{MD}



Used exclusively in the US.



Used exclusively in the US.



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE DE FINISHMASTER



ANNEXE C

COMITÉ DE VÉRIFICATION

PARTIE I : STRUCTURE DU COMITÉ

1. OBJET DU COMITÉ

Le comité de vérification est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers de la Société, les rapports et le processus de communication des rapports financiers. À cette fin, le comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les vérificateurs externes et la direction de la Société, s'assurer de la performance des vérificateurs externes tout en reconnaissant que la responsabilité de ces derniers relève du comité, du Conseil et des actionnaires de la Société.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du conseil. Les membres du comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Société. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du comité.

PARTIE II : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. VACANCE

En cas de vacance au sein du comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du comité est de moins de trois administrateurs.

2. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Conseil nomme un président du comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

3. ABSENCE DU PRÉSIDENT

Si le président n'assiste pas à une réunion du comité, un autre membre du comité présent à la réunion est choisi par le comité pour présider la réunion à sa place.

4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du comité ou un administrateur pour être secrétaire du comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du comité.

5. RÉUNIONS ORDINAIRES

Le président détermine, en collaboration avec les membres du comité, la fréquence et le calendrier des réunions du comité, à condition que le comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du comité hors en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Une réunion extraordinaire du comité peut être convoquée par le président ou deux membres du comité.

7. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

8. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit ou par téléphone, télécopieur, courriel ou autre moyen de communication électronique à chaque membre du comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, sachant, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

9. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du comité en collaboration avec les autres membres du comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

10. DÉLÉGATION

Le comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-comités ou à des membres individuels du comité, s'il l'estime approprié.

11. ACCÈS

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Société.

12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION

Le président et chef de la direction de la Société et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Société, peu(ven)t assister à une réunion du comité et, si le comité l'exige, il(s) doi(ven)t y assister.

13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS

Le comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le comité peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Société, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

PARTIE III: MANDAT DU COMITÉ

1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le comité doit :

- (a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société au moyen de discussions avec la direction et les vérificateurs externes;
- (b) passer en revue avec la direction et les vérificateurs externes les états financiers annuels vérifiés à intégrer dans le rapport annuel de la Société, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- (c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Société et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- (d) passer en revue l'information financière contenue dans les publications officielles matérielles tels que dans les prospectus, les notices d'offre, la notice annuelle, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;
- (e) passer en revue avec les vérificateurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- (f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser les déclarations publiques de la Société tirées ou extraites de ses états financiers et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- (g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les vérificateurs indépendants indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers;
- (h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- (i) passer en revue les résultats de la vérification externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des vérificateurs lors de la vérification ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des vérificateurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

2. SURVEILLER LA GESTION DU RISQUE ET LES CONTRÔLES INTERNES

Le comité doit :

- (a) recevoir périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat, l'efficacité des contrôles, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- (b) examiner les protections d'assurances chaque année et ponctuellement si requis;
- (c) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Société, y compris les politiques de la Société à l'égard du crédit;
- (d) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Société et les dirigeants (avec le comité de régie d'entreprise, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Société, ou influencer d'une manière matérielle sur celles-ci;
- (e) superviser les Procédures de dénonciation au comité de vérification et au besoin recommander des amendements à cette politique;

- (f) demander qu'une vérification spéciale soit exécutée, au besoin;
- (g) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le comité.

3. SURVEILLER LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Le comité doit :

- (a) recommander au Conseil la nomination des vérificateurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- (b) approuver tous les services de vérification fournis par les vérificateurs externes de la Société, déterminer les services autres que la vérification que les vérificateurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que de vérification que les vérificateurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- (c) passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des vérificateurs externes ou leur remplacement, pour la Société et les Caisses fiduciaires de retraite de la Société;
- (d) s'assurer que les vérificateurs externes rendent compte en toute liberté au comité de vérification et au Conseil;
- (e) discuter avec les vérificateurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les vérificateurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les vérificateurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- (f) passer en revue au moins une fois par année un rapport des vérificateurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions de vérification, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- (g) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des vérificateurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Société et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les vérificateurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- (h) passer en revue les pratiques de la Société en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses vérificateurs externes;
- (i) superviser le travail des vérificateurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions (s'il en est) entre la direction et les vérificateurs externes sur la communication de l'information financière;
- (j) s'assurer que le comité a, en tout temps, un lien direct avec les vérificateurs externes et qu'il rencontre les vérificateurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié.

4. VÉRIFICATION DES FINANCEMENTS

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le comité doit:

- (a) analyser, et en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Société, après consultation avec le comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Société;
- (b) recommander un changement aux gestionnaires des fonds de retraite si, après examen, ils sont d'opinion que la performance des régimes de retraite est inadéquate;
- (c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Société et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

6. LIMITATION DES OBLIGATIONS

Bien que le comité de vérification ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans le présent mandat, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des vérifications ou de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux vérificateurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au comité de vérification la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Société respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du comité de vérification. Même si le comité de vérification a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre de vérificateurs ou d'exécuter une vérification, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du comité de vérification sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que de vérification que les vérificateurs externes fournissent à la Société. Les responsabilités de surveillance du comité de vérification n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers de la Société ont été dressés et, le cas échéant, vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

7. AUTO-ÉVALUATION

Le comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le comité de régie d'entreprise et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation.

8. EXAMEN DE LA DIVULGATION

Le comité examine les portions des documents d'information annuels de la Société qui contiennent les renseignements sur des points du mandat du comité avant que la Société ne divulgue publiquement ces renseignements.

9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ

Le comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

10. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.